

## **L'émission de France 5 consacrée à l'emballage papier-carton : un exemple de manipulation de l'information qui devrait être étudié dans les écoles de journalisme**

**Paris, le 17 septembre 2024**

Le lundi 16 septembre 2024 à 21h05, France 5 a diffusé dans la case « Sur le front », le documentaire inédit « Cartons, sacs en papier : la fausse bonne idée ? ».

Les organisations professionnelles représentant les entreprises de l'emballage papier-carton ont pris connaissance de cette émission et ont pu constater que, en dépit des informations communiquées par leurs soins depuis plusieurs mois aux « journalistes » de cette émission, les erreurs abondent et sont au service d'une vision partisane.

Cette vision consiste à considérer que, en matière d'emballage (sacs, caisses en carton, gobelets), la « bonne solution environnementale » est systématiquement la réutilisation ou le « sans-emballage ». Pour démontrer cette thèse, l'émission recourt à un remarquable catalogue de procédés de manipulations dont, par manque de place, seuls certains seront présentés ci-après.

### **Manipulation n° 1 : ne pas hésiter à faire des généralisations abusives**

L'émission présente comme un chiffre choquant le fait que 200 000 tonnes de vieux papiers et cartons soient exportés au Vietnam pour y être recyclés. En réalité, ce tonnage ne représente que 3 % du volume collecté en France. Les « vieux papiers et cartons » récupérés dans notre pays sont dans les faits recyclés à près de 90 % en France et dans les pays limitrophes. Le choix de l'émission de se positionner à proximité d'une zone portuaire a probablement contribué à présenter des flux très minoritaires comme une réalité « *qui n'a rien d'exceptionnel* ».

### **Manipulation n° 2 : alléguer des faits qui ne sont pas exacts afin de pouvoir les contredire**

Lorsqu'une voix « off » pose la question « *tous les sacs sont-ils bien fabriqués en matière recyclée ?* », elle sous-entend que ce type d'allégation est répandue. Il avait été notamment expliqué en amont à la rédaction, par écrit, que ce message est inexact. Selon les caractéristiques du sac (contact alimentaire, résistance, contenance, blancheur...) ce sont en effet soit des fibres vierges (issues directement du bois) soit des fibres recyclées qui sont utilisées, les deux types de fibres étant complémentaires (la fragilisation et la perte des fibres lors du recyclage, comme cela est précisé, impose un apport en fibres vierges, sans défavoriser le bilan environnemental).

### **Manipulation n° 3 : énoncer une chose, mais en montrer une autre**

L'émission mentionne à juste titre que le bois utilisé pour la production de pâte à papier provient de chutes de scieries ou de coupes d'éclaircies. Mais plutôt que de montrer une coupe d'éclaircie, les images présentées à l'écran sont celles d'une coupe rase, alors même que 80% d'une telle coupe ne concerne pas la fabrication de papier et ne finit pas en papèterie, ni en sac papier. Le procédé évoque le tableau du surréaliste Magritte, qui peignait un objet en lui donnant le nom d'un autre.

### **Manipulation n° 4 : présenter une opération sylvicole normale comme une pratique néfaste à l'environnement**

La coupe rase est présentée comme « *un désastre* », alors-même que c'est une étape de la sylviculture du pin maritime, dont le cycle s'étale sur 45 à 50 ans. La forêt des Landes de Gascogne est le fruit de la volonté politique de Napoléon III qui, en 1857, souhaitait assainir des marécages. Les acteurs de ce territoire s'attachent à perpétuer la gestion multifonctionnelle de ce massif (production de bois, préservation de la biodiversité...). Avec cette sylviculture, les surfaces récoltées durant la coupe rase sont reboisées

avec de nouveaux plants, conformément à la réglementation française. L'ambiguïté ici entretenue est d'assimiler les coupes rases à de la déforestation alors que la taille du massif est identique depuis des décennies. C'est le même procédé qui est à l'œuvre lorsqu'il est question des forêts boréales où, pour désigner des coupes, suivies d'une régénération de la forêt, il est fait état que « *le rythme de la déforestation va plus vite qu'en Amazonie* ».

### **Manipulation n°5 : entretenir une image négative des sites industriels afin de jeter le doute sur leur performance environnementale**

Les propos stigmatisant les usines et les équipements industriels abondent « *l'usine fait verrue* » ; « *j'efface l'usine de mes photos car c'est vraiment trop moche* » ; « *cela fait désolation [s'agissant d'une usine]* ». Les énonciations de jugements esthétiques, par nature subjectifs, sur un fond musical anxiogène, contribuent au dénigrement de l'industrie et à instiller l'idée de piètres performances environnementales. Ce type de procédé est renforcé par des suppositions gratuites « *pourquoi ne veulent-ils pas montrer le recyclage, peut-être parce que cela consomme beaucoup d'eau ?* ».

### **Manipulation n°6 : utiliser des termes inadaptés ou des chiffres obsolètes afin de dénigrer la performance environnementale d'un produit**

Concernant le gobelet faisant l'objet d'une analyse chimique, les termes sont encore une fois anxiogènes et inadaptés. Il n'y a pas de "plexiglas" dans le gobelet étudié et les journalistes n'ont pas jugé utile de reprendre l'intégralité des précisions fournies par le fabricant dans le reportage. Par ailleurs, la remise en cause de la compostabilité de ce gobelet est un propos infondé au regard de la certification OK compost HOME obtenue par l'entreprise, qui atteste notamment de l'absence de toxicité du produit.

Par ailleurs, l'étude comparative du bilan carbone des gobelets présentée est en réalité obsolète et fondée sur des bases de données anciennes qui sous-estiment l'impact du plastique et surestiment l'impact du carton. Cette étude n'est ni normée ni certifiée par des tiers, et ne tient pas compte de l'effet du recyclage des 92 % de carton composant les gobelets mis sur le marché français aujourd'hui. Réalisée par une start-up qui promeut le réemploi, elle affiche en outre des résultats qui correspondent à des produits différents de ceux présentés et pesés à l'écran. Quant au gobelet réemployable, dont le bilan carbone n'est pas présenté pour comparaison, rien n'est dit sur l'impact de la phase de lavage et de transport dont les analyses de cycle de vie de référence ont montré qu'il était clairement bien supérieur à celui d'un gobelet carton à usage unique.

### **Manipulation n°7 : promouvoir le réemploi des emballages en restant muet sur son impact environnemental**

Le réemploi des emballages est présenté comme la seule solution environnementale, sans que ses impacts soient mentionnés. Une recherche sérieuse aurait pourtant permis de trouver plusieurs études sur ce sujet, qui ont établi que, selon les secteurs, les matériaux, et les performances réelles (taux de recyclage, distances parcourues, nombre effectif de réutilisations...), l'industrie du réemploi pouvait avoir des impacts environnementaux supérieurs à ceux du recyclage. Ainsi, alors que l'émission effective la promotion de machines électroniques complexes pour le nettoyage de quelques verres dans des bureaux, elle aurait pu communiquer sur la performance environnementale de ce type d'alternative qui, contrairement à ce que prétend l'émission, ne peuvent pas être mises en œuvre « *sans endommager la nature* ». La filière de l'emballage en papier carton n'a jamais contesté la pertinence du choix entre le recyclage ou le réemploi, dès lors que le bilan environnemental prouve la supériorité de l'un ou de l'autre pour un usage donné.

\*\*\*

#### **À propos de COFEPAC**

Créé en 1992, COFEPAC (Comité Français de l'Emballage Papier Carton) réunit toutes les organisations de l'industrie de l'emballage « papier-carton » : **COPACEL** (producteurs de pâtes, papiers et cartons), **COF Carton Ondulé de France** (cartons ondulés), **CAP Fédération Française du Cartonnage et Articles de Papeterie** (cartonnages, sacs), **ACN Alliance Carton Nature** (briques alimentaires), **UNFEA Union nationale des fabricants d'étiquettes adhésives** (étiquette), **REVIPAC** (en qualité de membre associé) et **Club MCAS** (en qualité de membre associé).

Aujourd'hui, COFEPAC représente près de 550 entreprises pour un effectif de 50 000 salariés et un chiffre d'affaires consolidé de 12 milliards d'euros.

#### **À propos de FO, CFE-CGC, CGT et CFDT**

Les organisations syndicales signataires sont les organisations représentatives de la branche Industrie du Papier Carton.

CONTACT PRESSE : Kareen DESBOUIS [kd@cartononduledefrance.org](mailto:kd@cartononduledefrance.org) 01 45 63 13 30

**ipc**  
Naturellement  
papier carton